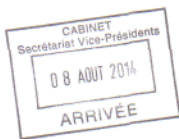




Conseil du Cheval Ile de France



A l'attention de Mr Yves VANDEWALLE,
Hôtel du Département
2 place André Mignot
78012 VERSAILLES Cedex

Objet : Haras des Bréviaires

Paris, le mercredi 30 juillet 2014

Monsieur le Conseiller général,

Le Haras national s'est implanté aux Bréviaires en 1964 dans le but de satisfaire à la mise en application de la nouvelle politique de régionalisation du gouvernement de l'époque et de constituer le moteur de la filière cheval en Ile de France. Cette infrastructure constitutive du patrimoine yvelinois en accompagne depuis lors la structuration et le développement.

Alors que la Fédération française d'équitation a doublé le nombre de ses adhérents en l'espace de vingt ans, avec à ce jour 700 000 licenciés dont 100 000 en Ile de France, et que les Haras nationaux se réorientent, le Haras des Bréviaires, propriété de la collectivité départementale voit aujourd'hui de nouvelles perspectives s'ouvrir à lui.

Avec les encouragements du Ministère des sports, les conseils régionaux contribuent à la mise en place d'une infrastructure sportive structurante par région pour les disciplines olympiques. C'est ainsi qu'est née tout logiquement l'ambition d'implanter le Parc équestre régional sur le territoire des Yvelines, au Haras des Bréviaires, quand le département des Yvelines avec plus de 22 000 cavaliers licenciés répartis dans 170 centres équestres est le premier département équestre de France.

Dès son élection, Pierre Bédier, Président du Conseil Général des Yvelines a lancé la « **Mission Cheval** », en 2007, avec l'ambition de promouvoir les Yvelines comme le département pilote du cheval. Il a à cet effet confié la présidence du « Conseil des chevaux » à Monsieur le Sénateur Maire de Rambouillet, Gérard Larcher, lequel devenu Président du Sénat, m'en a transmis la charge. C'est en poursuivant dans cette voie, que sous l'autorité du Président Alain Schmitz accompagné par l'élue locale, le conseiller général, Madame le député Christine Boutin, la Mission cheval placée sous la direction de Michel Bes a conçu le projet d'installer la « Maison du Cheval » sur le site départemental du Haras des Bréviaires.

Au-delà de sa mission sportive, l'équitation, premier employeur sportif de France, développe du fait des contingences liées à l'utilisation du cheval, un environnement économique et social dynamique beaucoup plus large que les autres sports. Elle contribue de surcroît, du fait de sa dimension rurale à l'aménagement et au développement durables du territoire, nécessaires à l'équilibre d'une région très fortement urbanisée.

C'est sur la base de ce constat que les efforts se sont orientés sur ce projet :

- La Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) a missionné auprès du comité régional d'équitation d'Ile de France (CREIF) un de ses cadres, Claude Lernould, pour collaborer à cette mission ;
- L'activité de reproduction est confiée à une coopérative, la COPELIA, pour assurer le service à une population de plus de 500 juments ;
- Un magasin de sellerie est disponible pour les cavaliers, les éleveurs et le grand public ;
- La Gendarmerie Nationale y est implantée avec chevaux et personnels détachés de la Garde Républicaine ;

Adresse : 56 rue des Renaudes-75017 PARIS

Association déclarée à la Sous-Préfecture de Boulogne-Billancourt le 7 mai 2002 sous le n° 47013956

SIRET : 442 695 441 00018 - APE : 913E

Téléphone : 01 47 66 34 52 - Télécopie : 01 42 67 08 51 - Messagerie internet : conseilduchevalidf@gmail.com



Conseil du Cheval Ile de France

- Les Haras Nationaux (maintenant intégré au sein de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)) avec 17 employés et treize familles logées sur place y développent la culture et la connaissance du cheval et du milieu rural (suivi sanitaire, promotion du cheval, formation à l'attelage, spectacle équestre, accueil de différents publics dont les écoles...). Activités rendues d'autant plus nécessaires que le développement urbain éloigne nos plus jeunes concitoyens de cette dimension.

Le CREIF, encouragé à s'engager dans le projet, y loue actuellement au conseil général, des bureaux dans la perspective de transplanter à terme la douzaine de personnes aujourd'hui à l'étroit dans ses locaux parisiens pour y mettre en œuvre :

- L'organisation administrative des huit comités départementaux d'Ile de France ;
- La promotion et la gestion des activités de tourisme équestre en Ile de France (en liaison avec les associations de randonneurs à pied et à vélo).

Des contacts sont par ailleurs déjà bien engagés pour accueillir au Haras des Bréviaires :

- L'association régionale des éleveurs franciliens ;
- La chambre syndicale des marchands de chevaux d'Ile de France ;
- La base arrière de l'animation équestre du château de Versailles : attelages destinés aux touristes et visiteurs, cellule du Cadre Noir de Saumur ;
- Le centre national de promotion et de formation pour la réintroduction du cheval dans la ville (collecte des déchets sélectifs, transport urbain et touristiques, gardiennage et police à cheval...) ;
- Une unité de méthanisation pour le recyclage écologique : du fumier produit dans les centres équestres, des déchets végétaux en provenance de l'agriculture et des jardins environnant... Une activité à vocation prosélyte mais aussi productive : chauffage urbain, biogaz, électricité, engrais biologiques. Un investisseur est d'ores et déjà engagé sur le projet avec l'accord des agriculteurs de la région de Rambouillet et de Houddan.

L'engagement dans cet ensemble d'actions cohérentes a reçu l'aval des assemblées générales successives du Comité régional d'équitation. Aussi n'est-il pas pour nous incohérent et illégitime de prétendre à la mise en œuvre de travaux dont le financement a été voté à l'unanimité le 29 Novembre 2013 par le Conseil Général. Cet engagement constituant une forme de subvention indispensable au déclenchement d'aides complémentaires du « Fonds Eperon » et du Conseil régional pour permettre l'investissement nécessaire à la modernisation du Haras des Bréviaires afin d'en rendre le fonctionnement économiquement autonome. J'ajoute que la somme de 400 000€ permettant de réaliser très rapidement la carrière (aire d'évolution des chevaux) est destinée au soutien de l'activité des établissements équestres et que le dossier d'équipement a été totalement finalisé en relation avec des entreprises du département, lesquelles seront également sollicitées pour ce qui concerne les travaux ultérieurs complémentaires.

De plus le projet envisagé sur le site a dernièrement reçu un accueil très favorable de la part de diverses autorités politiques et administratives à savoir : le Vice-président du Conseil régional chargé des sports et des loisirs Monsieur Francis Parry ; le Directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), Monsieur Pascal Florentin ; la présidente du comité régional olympique et sportif d'Ile de France (CROSIF) et membre du conseil d'administration du CNOSE, Madame Evelynne Ciriégi ; le Président du comité d'engagement du Fonds éperon, Monsieur Alain Dassonville ; Monsieur le Sous-préfet de Rambouillet, Monsieur Abdel Kader Guerza.

Vous comprendrez dans ces circonstances mon insistance au moment précis où ce projet arrive à sa phase de réalisation. Et je vous laisse imaginer les conséquences d'un reniement et ses incidences en matières économique, d'emploi et politique, alors qu'il s'inscrit dans l'aménagement du territoire, de l'espace rural, des énergies de substitution et dans les logiques du développement durable.

Il convient par ailleurs de rappeler, et ce n'est pas négligeable, que la Fédération Française d'Équitation est, en nombre de licenciés, la troisième fédération sportive française derrière le football et le tennis quand une enquête de la SOFRES-FIVAL précise que 14 millions de français souhaitent monter à cheval. Aussi si l'on constate que les pouvoirs publics pourvoient largement au soutien de ces activités à travers nombre de subventions d'investissement et de fonctionnement, je suis persuadé qu'en votre qualité d'élu : conseiller général, maire ou député, vous êtes à même de constater combien le soutien public à la pratique de l'équitation est quasi inexistant puisque les centres équestres sont gérés de façon familiale, en nom propre et avec un revenu fiscal net mensuel moyen de 1 000€.

Adresse : 56 rue des Renaudes-75017 PARIS

Association déclarée à la Sous-Préfecture de Boulogne-Billancourt le 7 mai 2002 sous le n° 47013956

SIRET : 442 695 441 00018 - APE : 913E

téléphone : 01 47 66 34 52 - Télécopie : 01 42 67 08 51 - Messagerie internet : conseilduchevalidf@gmail.com



Conseil du Cheval Ile de France

Il s'agit d'un tissu de petites entreprises qui paient impôts, TVA et taxes territoriales diverses tout en générant l'activité économique et sociale de l'ensemble de la filière « cheval » (vétérinaires, maréchaux ferrants, agriculteurs, selliers et artisans divers...).

En définitive, l'équitation pratiquée par une population dont la moyenne d'âge est de 14 ans est financée par des parents et grands-parents qui pourvoient paradoxalement au financement par l'impôt d'autres activités sportives qu'ils ne pratiquent pas.

Aussi suis-je certain qu'au-delà des enjeux économiques et sociaux de cette affaire, vous serez aussi sensible aux espoirs d'équités qui animent tout l'environnement de notre population cavalière.

Je reste à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter et propose de vous accueillir à cet effet sur le site, à votre convenance le 10 ou le 15 septembre à 10h30, visite suivie d'un buffet campagnard ou à défaut à une date qui pourrait vous convenir (contact : claire-olivier@hotmail.fr ou 06.31.36.83.86).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller général, l'expression de ma considération distinguée.